

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progrès-Justice

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente*

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)**

#### **RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°073 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU  
BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2021  
ET**

**DOSSIER N°074 :**

**RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU  
BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés **Ousséni SOULAMA** et **Samadou OUARE**, rapporteurs.

*Décembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 22 décembre de 09 heures 33 minutes à 10 heures 20 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Yaya SANOU, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur les projets de loi portant lois de règlement, exercices 2021 et 2022.

Auparavant, la CAGIDH, saisie pour avis, a désigné les députés Ousséni SOULAMA et Samadou OUARE, comme rapporteurs, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CAGIDH a organisé, le mercredi 20 septembre de 12 heures 30 minutes à 14 heures 25 minutes et le lundi 13 novembre 2023 de 09 heures 18 minutes à 11 heures 45 minutes des séances d'appropriation du contenu des deux projets de loi.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAGIDH.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Aboubakar NACANABO et Madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective et Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Des représentants de la Cour des comptes étaient également présents à cette audition.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi portant loi de règlement, exercice 2021 structuré en quatre (04) points :

- analyse de l'environnement socio-économique international et national ;
- commentaires sur les comptes de l'Etat ;
- analyse des recettes ;
- analyse des dépenses.

Quant au projet de loi portant loi de règlement, exercice 2022, le Gouvernement en a présenté l'exposé des motifs en neuf (09) points :

- analyse de l'environnement socioéconomique ;
- analyse des soldes caractéristiques ;
- analyse des principaux ratios macroéconomiques ;
- analyse des ratios de gestion ;
- situation des autorisations budgétaires ;
- état d'exécution en recettes et en dépenses du budget général et des comptes d'affectation spéciale ;
- présentation du résultat de la loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2022 ;
- présentation des états financiers ;
- difficultés et perspectives.

Le développement de ces différents points figure dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

## **I.2. Du débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Les préoccupations sur les deux projets de loi ont porté essentiellement sur :

- les mesures prises par le Gouvernement en vue de mieux maîtriser la masse salariale et les éléments de rémunérations entrant dans le calcul de la masse salariale ;
- l'actualité du critère du ratio de la masse salariale au regard du recrutement massif dans le secteur de la sécurité ;
- l'évaluation du potentiel fiscal qui existe au niveau du secteur informel et les mesures envisagées en vue d'une meilleure fiscalisation de ce secteur ;
- l'existence d'initiatives en matière d'évaluation intégrale du patrimoine de l'Etat ;
- la différence entre le résultat du projet de loi de règlement 2021 donné par la Cour des comptes d'un montant de 301 054 547 687 F CFA et celui du Gouvernement évalué à 301 050 547 687 F CFA ;
- les raisons qui justifient les mesures d'abandon des amendes et pénalités par la Direction générale des impôts ;
- le point du stock des Restes à recouvrer (RAR) au 31 décembre 2021 et la stratégie adoptée pour procéder au recouvrement de ces RAR ;
- la justification du fait que sur la période 2017-2020, seulement 34 recommandations sur un total de 59 ont été exécutées, soit un taux de 57,62% ;
- la justification des discordances entre les données du programme 033 et les états de développement des recettes budgétaires du Compte général des administrations financières et des états financiers 2021 ;
- les outils et les modèles de prévision utilisés par le Gouvernement ;
- les mesures prises par le Gouvernement en vue de la relecture des textes portant sur les remises de pénalités des intérêts moratoires et des recettes indument perçues pour pallier les insuffisances constatées lors des prévisions des dépenses en atténuation de recettes ;

- la nécessité pour le Gouvernement de mettre à la disposition du Parlement un mémorandum faisant ressortir, au 31 décembre 2021, le coût initial et les différents avenants conclus ainsi que les difficultés rencontrées dans la construction de la Maison du Burkina à Abidjan ;
- la nécessité d'établir une liste détaillée des dépenses non régularisées, au 31 décembre 2021, des différents comptes 470, 471, 472 et 474 ainsi que les motifs de leur non régularisation ;
- la nécessité d'éclairer la Représentation nationale sur le fait que le décret n°2022-040/MPSR/PRES et l'arrêté n°2022-04/MEFP/SG/DGB/DPB/SEB aient été signés après le 31 décembre 2021, précisément le 24 février et le 29 mars 2022 ;
- la justification des fortes variations intervenues entre les prévisions initiales et définitives des Comptes d'affectation spéciale (CAS) ;
- le point sur le fonctionnement des CAS « plan d'actions de la stratégie nationale de microfinances », « développement de la statistique » et « fonds de soutien à la modernisation de l'administration » ;
- les mesures prises par le Gouvernement au regard du rythme d'évolution de la dette intérieure afin de prévenir les effets qu'elle pourrait engendrer sur les politiques budgétaires, l'endettement public et le développement ;
- les garanties que, dans le cadre de la mobilisation des ressources d'emprunts, l'accent soit mis sur les ressources présentant des risques et des coûts les plus faibles et la possibilité d'insérer une clause de stabilité des taux de change des devises utilisées ;
- la nécessité d'éclairer la Représentation nationale sur les discordances constatées après examen de la balance générale des comptes du Trésor, exercices 2020 et 2021 ;
- la justification de la différence de montants relative à la variation de la dette extérieure sur la période 2020-2021 au niveau du bilan et de l'exposé des motifs du projet de loi de règlement 2021 ;

- les éléments explicatifs relatifs aux montants ayant servi à la détermination du ratio « service de la dette sur les recettes ordinaires » de l'exercice 2021 figurant dans l'exposé des motifs du projet de loi de règlement qui est de 59,03% et celui calculé par la Cour des comptes qui est de 42,77% ;
- la justification de la non transmission des Programmes annuels de performances (PAP) avec les documents du projet de loi de règlement, l'absence d'explication des écarts significatifs de performances, le non renseignement de plusieurs indicateurs, les discordances entre les données des programmes et celles des états produits et la nécessité pour le Gouvernement de réviser les indicateurs de performances pour mieux exprimer les résultats attendus en termes de pertinence ;
- la fourniture des preuves de la mobilisation des ressources sur les marchés financiers pour couvrir le déficit de financement ;
- les efforts fournis par les régies de recettes pour recouvrer les Restes à recouvrer (RAR) et les motivations réelles de la prise des arrêtés d'admission en non-valeur des RAR en 2023.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, fait par les députés rapporteurs et de l'analyse des deux projets de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que les projets de loi de règlement, exercices 2021 et 2022 ont été déposés conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

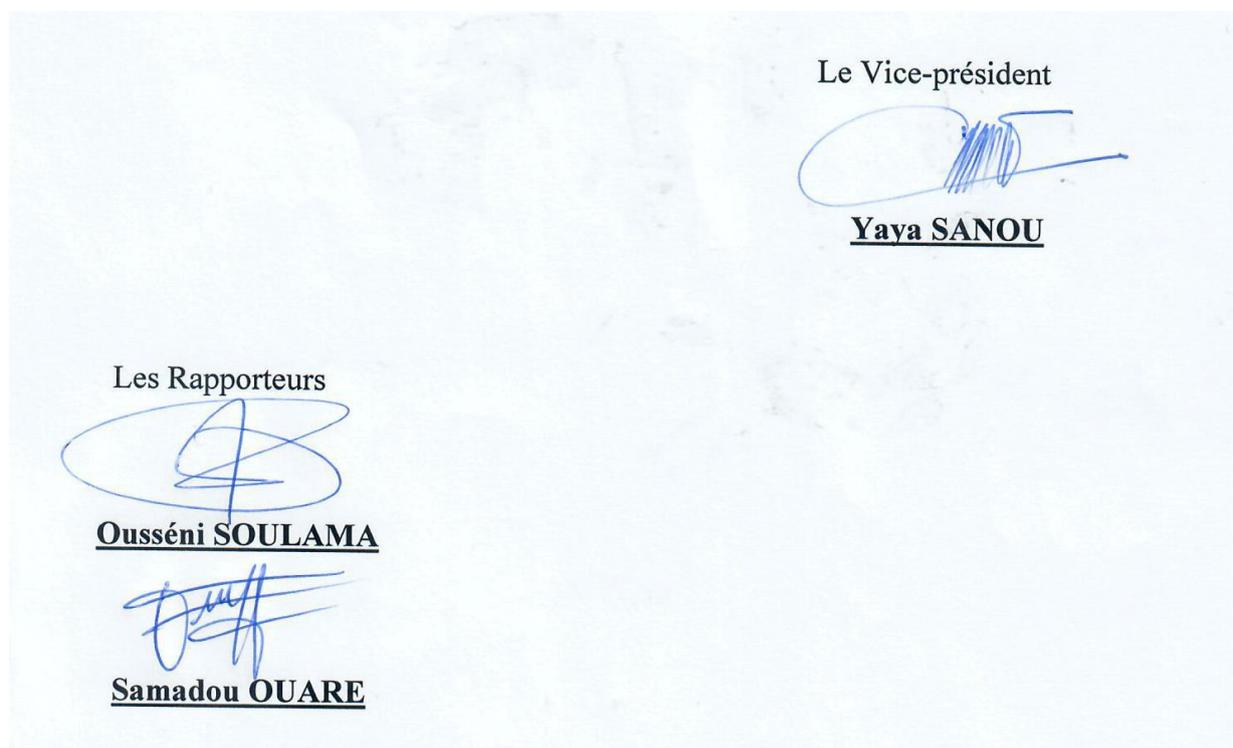
La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption des deux projets de loi permettra de :

- respecter les dispositions juridiques de la loi organique relative aux lois de finances ;

- donner quitus au Gouvernement pour sa gestion des budgets de l'Etat, exercice 2021 et exercice 2022 ;
- satisfaire l'obligation de l'Etat de se conformer aux dispositions communautaires en matière de gestion des finances publiques.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour leur adoption.

Ouagadougou, le 22 décembre 2023



**Séance d'appropriation du dossier : 20/09/2023**

**Liste des députés présents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	GUITI Lassina	Président
2.	SANOU Yaya	Vice-président
3.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 <sup>er</sup> Secrétaire
4.	TAPSOBA Lin Désiré	2 <sup>e</sup> Secrétaire
5.	SAWADOGO Issa	Membre
6.	KARAMBIRI Yaya	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	NANA Basile	Membre
9.	LOMPO Dafidi David	Membre
10.	SANGARE Moussa	Membre
11.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
12.	YADA Salif	Membre
13.	SOULAMA Ousséni	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
2.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre

### Liste des députés absents

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	DIALLA Moumouni	Membre

### Séance d'adoption du rapport : 22/12/2023

### Liste des députés présents

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	SANOU Yaya	Vice-président
2.	OUEDRAOGO Adama Yasser	1 <sup>er</sup> Secrétaire
3.	TAPSOBA Lin Désiré	2 <sup>e</sup> Secrétaire
4.	LOMPO Dafidi David	Membre
5.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
6.	SAWADOGO Issa	Membre
7.	OUARE Samadou	Membre
8.	KOMBASSERE Jean Marie	Membre
9.	YADA Salif	Membre
10.	SANGARE Moussa	Membre
11.	SOULAMA Ousséni	Membre

**Liste des députés absents excusés**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	GUITI Lassina	Président
2.	NANA Basile	Membre
3.	KANDOLO Linda Gwladys	Membre
4.	KARAMBIRI Yaya	Membre

**Liste des députés absents**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
2.	DIALLA Moumouni	Membre

### Liste du personnel de la CAGIDH

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KYERE/YAOGO T. Pascaline	Administrateur parlementaire
3.	DALA/ASSAN Létitia Thérèse	Administrateur parlementaire
4.	SARE T. Inès Fabiola	Attachée d'administration parlementaire
5.	OUEDRAOGO Nestor	Secrétaire d'administration parlementaire